

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
**Commune de
LESCUN**
Séance du 19 mai 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Date de convocation : 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane, Mme LARRIEU Jacqueline, M. METZGER Vincent,
Absents : Mme LOPEZ Hélène, M. RACHOU Patrick,
Procurations : M. RACHOU Patrick à Mme RACHOU Mégane
Secrétaire de séance : Mme ASSERQUET Françoise

2023-D028 Objet - Parc de contention à Ansabe et gyrobroyage d'ouverture à Lamary

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame la Maire expose l'utilisation pastorale de l'estive d'Ansabe et la nécessité de réaliser des travaux de contention du bétail pour conforter l'activité pastorale sur site.

Madame la Maire expose la nécessité de réouverture de zones pastorales sur l'estive de Lamary afin d'améliorer la qualité fourragère. L'envahissement par les ronces, genévriers, églantiers et aubépines ne permet pas une utilisation optimisée de la zone.

Où l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de maintenir un pastoralisme vivant sur son territoire et, pour ce faire, de fournir aux éleveurs les outils adaptés et suffisants,

CONSIDÉRANT le projet présenté,

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel comme suit :

	TAUX	MONTANT HT
Montant des travaux	100%	40 030 €
Subventions améliorations pastorales	70%	28 021 €
Autofinancement commune	30%	12 009 €

CONSIDÉRANT l'importance de l'entretien du territoire communal par l'activité pastorale,

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser des travaux d'ouverture des milieux pour assurer une ressource fourragère de qualité pour le bétail transhumant,

DÉCIDE la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

- DEMANDE** l'inscription de ce projet au programme pastoral régional 2023 au titre de la mesure 73.01.06 « Investissements Pastoraux »
- DÉCIDE** le dépôt d'un dossier de demande subventions à l'appel à projets 2023 lancé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine « Contention et Ouverture des Milieux »
- SOLLICITE** des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, Etat, FNADT, Région, Département),
- S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement du projet,
- CHARGE** la Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Po
Vm